N°E260000131/85

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire enquêteur

Par une lettre, enregistrée le 29 septembre 2026, le président de la communauté d'agglomération de Saint-Gilles-Croix-de-Vie demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *« La modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85) »*

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026.

DECIDE

Article 1er : Monsieur Gérard GUIMBRETIERE, Cadre de l'industrie du transport en retraite, [redacted], est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Monsieur Jean-Yves ALBERT, cadre ERDF-GRDF - en retraite, [redacted], est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au président de la communauté d'agglomération de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, à Monsieur Gérard GUIMBRETIERE et à Monsieur Jean-Yves ALBERT.

Fait à Nantes, le 5 octobre 2026.

Par délégation, pour le président,
Le premier vice-président,

Antoine Durup de Baleine